

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE TECHNIQUE SUR LA MIGRATUIN (GTM) ZINDER DU 28 JUIN 2022

Date	28 Juin 2022
Lieu	DRECM/R Zinder
Heure	09h 50-12h 20
Présence	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DRECM/R/Zr</li> <li>- DRAT/DC/Zr</li> <li>- CONSEIL REGIONAL/Zr</li> <li>- ANLCTP/Zr</li> <li>- GENDARMERIE/Zr</li> <li>- TGI/Zr</li> <li>- CNDH/Zr</li> <li>- ALTERNATIVE/Zr</li> <li>- OIM</li> <li>- PAM</li> <li>- OXFAM</li> <li>- WADATA</li> <li>- DEMI-E</li> <li>- GIZ Pro-GRES</li> <li>- ONG COLIA</li> <li>- ONG KARKARA</li> <li>- ONG CADEL</li> <li>- ONG AFV</li> <li>- ONG APMR</li> </ul>

### Ordre du jour :

- ❖ **Présentation des attributions de la DRECM/R de Zinder sur la migration (DRECM/R) ;**
- ❖ **Discussions sur l'établissement d'un diagnostic global des TDR permettant aux acteurs voulant intervenir sur la migration de s'aligner aux résultats du TDR;**
- ❖ **Discussions sur l'organiser un atelier entre les acteurs œuvrant dans les mêmes zones d'intervention et ayant les mêmes activités ;**
- ❖ **Discussions sur l'organisation d'une activité afin d'établir la matrice 3W pour savoir (Qui Fait Quoi Où) ;**
- ❖ **Discussions sur l'opérationnalisation de deux centres d'accueil pour l'acheminement des migrants dans leurs communes respectives au niveau d'Assamaka (Arlit) et Agadez (ONG KARKARA) ;**
- ❖ **Divers.**

#### **PRESENTATION DES ATTRIBUTIONS DE LA DRECM/R DE ZINDER SUR LA MIGRATION (DRECM/R)**

##### Points clés de discussion

Après les mots de bienvenue et la présentation des participants, le Directeur Régional de l'Etat Civil, des Migrations et des Réfugiés a rappelé aux participants les différents points inscrits à l'ordre du jour qui sont tirés pour la plupart des recommandations et points d'actions débattus et non pris en charge lors des précédentes réunions. A ceux-ci s'ajoute le point portant sur les attributions de la DRECM/R.

S'en est suivi la communication sur les différentes attributions de la DRECM/R sur la migration.

Il ressort de cet exposé que les DRECM/R ont été créées par arrêté n°0074/2009/MISPD/ACR/DEC-R modifié par l'arrêté n° 308/MI/D/ACR/DGEC-R du 27 Avril 2015, portant organisation et fonctionnement des directions Régionales et Départementales et fixant leurs attributions et leurs responsabilités. Les DREC-MR sont des structures Etatiques dont les attributions, les missions et responsabilités renferment trois principaux volets (l'Etat Civil des personnes; la Migration et les Réfugiés).

Pour ce qui est du volet migration, les attributions de la DRECM/R sont entre autres :

- La DREC-MR traitent de toute question se rapportant aux mouvements des populations (immigration, émigration, exode) au niveau de son ressort territorial en collaboration avec les autres structures concernées;
- Coordonne, suit et évalue en collaboration avec les structures concernées, la mise en œuvre de la politique nationale de la migration;
- Assure la formation des acteurs sur les méthodes de collectes et exploitation des données statistiques de la migration;
- Assure la collecte, la production et l'exploitation des données statistiques de la migration;
- Suit les mouvements des personnes migrantes;
- Assure la coordination et le contrôle des activités relatives à la migration des personnes;
- Assure le suivi de l'application des textes en matière de migration;
- Sensibilise les populations sur les conséquences de la migration irrégulière en collaboration avec les partenaires et les structures concernées (Mairies, société civile, ONG...);
- Assure le Secrétariat Permanent du cadre de concertation sur la Migration au niveau régional;
- Assure la présidence des réunions du Groupe de Travail sur la Migration au

niveau régional;

- Procède au recensement des personnes migrantes de retour en collaboration avec les structures concernées.

Toutes ces attributions ont été de long en large explicités, éclairés et appuyés d'explications par le DRECM/R afin de mieux permettre une compréhension commune à l'assistance.

Après cette présentation, une plage des questions, recommandations et contributions été ouvert.

On enregistre entre autres la question relative à la prise en charge des Migrants par la DRECM/R. Pour cette question, le Directeur a répondu que la DRECM/R ne dispose aucune ressource sur la question mais que cette prise en charge est assurée avec l'appui et contributions des structures de bonne volonté que la DRECM/R arrive à gérer la situation.

Une proposition sur le plaidoyer pour la prise en charge des questions migratoires a été faite et le DRECM/R a affirmé que la synergie et le plaidoyer font partie des attributions du GTM et que celle-ci peut être mise en œuvre à travers des TDR issus des réunions.

En outre, pour appuyer la question du plaidoyer, l'OIM a avancé que de même qu'il ne pas de ses mandats, elle a pu apporter un appui pour la prise en charge de 125 migrants lors du refoulement des Nigériens de DAKAR à travers un écrit de demande d'aide de la DRPF/PE Zinder.

A cet effet, la représentante du PAM de sa part a aussi rapporté que PAM continu toujours à apporter une prise en charge alimentaire aux réfugiés.

<u>A Points d'actions :</u>	<u>Personnes/Structures responsables :</u>	<u>Date limite :</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partage du document</li> </ul>	DRECM/R	Avant le partage du compte

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE TECHNIQUE SUR LA MIGRATUIN (GTM) ZINDER DU 28 JUIN 2022

présenté		rendu
----------	--	-------

**DISCUSSIONS SUR L'ETABLISSEMENT D'UN DIAGNOSTIC GLOBAL DES TDR PERMETTANT AUX ACTEURS VOULANT INTERVENIR SUR LA MIGRATION DE S'ALIGNER AUX RESULTATS DU TDR**

Points clés de discussion

Pour ce deuxième point d'ordre du jour, une présentation du terme de référence pour le Groupe Technique sur la Migration Zinder a été faite par le DRECM/R.

Sur ce point, après avoir souligné qu'il est difficile de faire un TDR spécifique à toutes les organisations parce qu'il dépend de l'action et du volet de la migration sur lequel la structure intervient, il a cependant affirmé qu'un TDR standard pour le GTM a été mis en place avec la collaboration des organisations internationales. Ce TDR englobe tous les points de la migration en s'appuyant sur les contextes internationaux, nationaux, régionaux et locaux qui soutiennent la migration. Pour ce faire, le DRECM/R a proposé aux participants que toute structure voulant établir un TDR pour entreprendre une action quelconque peut se baser sur le présent TDR en prenant en compte notamment le contexte national et international pour aboutir à son propre objectif global, ceux spécifiques et la méthodologie à suivre.

Au terme d'échanges, le DRECM/R a souligné que ce TDR du GTM-Z sert de guide pour l'élaboration des TDR aux partenaires œuvrant sur la migration à Zinder. Cela se justifie au titre d'exemple du TDR établie par la DRECM/R à l'adresse de l'ONG KARKARA dans le cadre de son projet PROSTARAZ.

<u>Points d'actions :</u>	<u>Personnes/Structures responsables :</u>	<u>Date limite :</u>
• Partage de TDR du	DRECM/R	Avant la prochaine réunion

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE TECHNIQUE SUR LA MIGRATUIN (GTM) ZINDER DU 28 JUIN 2022

<p><b>GTM-Z ;</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise à jour des données statistiques de TDR du GTM-Z.</b></li> </ul>	<p><b>DRECM/R, DGECEM/R, SP/CCM</b></p>	<p><b>2022</b></p>
--	---	--------------------

**DISCUSSIONS SUR L'ORGANISER UN ATELIER ENTRE LES ACTEURS ŒUVRANT DANS LES MEMES ZONES D'INTERVENTION ET AYANT LES MEMES ACTIVITES**

Points clés de discussion

A la fin de ces discussions, il a été constaté que l'organisation dudit atelier sera bénéfique aux partenaires parce qu'elle permettra d'aboutir à une synergie dans la prise en charge des question migratoire notamment en cas d'arrivée massive des migrants rapatriés ou refoulés.

Cependant, un financement est nécessaire pour réaliser cet atelier. Raison pour laquelle il a été proposé qu'un acteur doit s'adresser à un partenaire à travers un TDR afin d'organiser ledit atelier. **(DRECM/R ?)**

A cet effet, une proposition a été faite au Conseil Régional afin d'entreprendre un plaidoyer auprès des partenaires et proposer le TDR qui sera établie en bonne et dite forme ensemble avec l'accord des participants.

**Points d'actions :**

**Personnes/Structures responsables :**

**Date limite :**

--	--	--

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE TECHNIQUE SUR LA MIGRATUIN (GTM) ZINDER DU 28 JUIN 2022

<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposition du TDR, la réalisation de l'atelier inter acteurs</li> </ul>	DREC ?	Avant la prochaine réunion ?
---	--------	------------------------------

**DISCUSSIONS SUR L'ORGANISER D'UNE ACTIVITE AFIN D'ETABLIR LA MATRICE 3W POUR SAVOIR (QUI FAIT QUOI OU)**

Points clés de discussion

A l'issue de ce débat, les discussions sont centrées surtout sur la question d'élaboration d'une cartographie régionale des acteurs œuvrant sur la migration à Zinder.

A cet effet, le DRECM/R a rappelé aux participants qu'une cartographie nationale des acteurs intervenant dans le domaine de la migration au Niger a été élaborée par le Secrétariat Permanent du Cadre de Concertation sur la Migration avec l'appui financier de l'OIM.

Cette cartographie a été partagée avec les participants en attaché du compte-rendu de la réunion GTM-Z du 01 Mars 2022.

<u>Points d'actions :</u>	<u>Personnes/Structures responsables :</u>	<u>Date limite :</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Repartage de la cartographie;</li> <li>Actualisation (mise à jour de la cartographie).</li> </ul>	DRECM/R	Avant le partage du CR
	DRECM/R, DGECEM/R, SP/CCM	2022

--	--	--

**DISCUSSIONS SUR L'OPERATIONNALISATION DE DEUX CENTRES D'ACCUEIL POUR L'ACHEMINEMENT DES MIGRANTS DANS LEURS COMMUNES RESPECTIVES AU NIVEAU D'ASSAMAKA (ARLIT) ET AGADEZ (ONG KARKARA)**

Points clés de discussion

Dans son intervention, le communicateur a décrit le contexte dans lequel le projet PROSTARAS a entrepris la création de deux centres d'accueil notamment la convention signée entre l'Etat d'Algérie et du Niger qui permettant d'amener les refoulés jusqu'au niveau d'Assamaka qui est le premier poste frontalier Algéro-nigérien. Il a aussi souligné que l'une des causes de leur mise en place découle du fait qu' une fois refoulés au niveau d'Assamaka les migrants sont déversés dans la nature et exposés à plusieurs dangers portant atteinte à leur vie et ne reçoivent aucune assistance en terme d'accueil. C'est pourquoi le projet a jugé utile de créer ces centres afin de mieux accueillir les migrants.

En plus, l'exposant a affirmé que le projet est au niveau d'étude de faisabilité pour mettre en place les deux centres car à présent, les centres sont équipés en bâches.

En fin, il a lancé un appel aux partenaires pour l'accompagnement du projet en matières d'infrastructures et surtout pour la prise en charge des migrants.

<u>Points d'actions :</u>	<u>Personnes/Structures responsables :</u>	<u>Date limite :</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Compte rendu progressif de la construction de ces centres</li> </ul>	ONG KARKARA	Pour mémoire

## DIVERS

### Points clés de discussion

Le représentant du DEMI-E (Développement pour un Mieux-Être) pour sa part a mis l'assistance au courant que sa structure est en partenariat avec les MSF pour la recherche de financement afin de mener une activité de collecte de données d'informations auprès des services techniques de Kantché sur les activités des partenaires sur la migration au niveau dudit département.

Cette activité a pour but à termes d'agir sur le phénomène migratoire car malgré l'intervention les partenaires dans la zone, beaucoup reste à faire pour impacter sur le problème.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE TECHNIQUE SUR  
LA MIGRATUIN (GTM) ZINDER DU 28 JUIN 2022



**LE RAPPORTEUR**

ABARCHI KADRE Aminou/DRECM/R-Zinder